

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 02/11/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absent excusé** : M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 02/11/2016

**Date d'affichage** :

**Objet** : Proposition de délibération pour le recouvrement de la participation AFR de Domblans pour les prestations des agents techniques communaux en 2016.

Monsieur CHALANDARD détaille les heures des travaux des agents techniques réalisées pour le compte de l'AFR de Domblans du 01/11/2015 au 31/10/2016.

Travaux	Heures camion	Heures agents techniques	Heures pelle	Heures tracteur
<b>■ Jean-Christophe VUIDEPOT</b> Fauchage chemin Pire en Neige Fauchage rampe Blandans Fauchage vignes Fauchage chemins AF Tout venant Rochette Entretien revers d'eau Fauchage La Muyre Fauchage Chemin des Muriers	7 h 50	14 h 00 3 h 50 2 h 00 17 h 00 7 h 50 3 h 00 7 h 00 1 h 00		14 h 00 3 h 50 2 h 00 17 h 00   7 h 00 1 h 00
<b>TOTAUX</b>	7 h 50	55 h 00		44 h 50

Total des heures

- Heures camion : 7 h 50 x 12,50 € = 93,75 €

- Heures agents techniques : 55 h 00 x 17,55 € = 965,25 €

- Heures tracteur : 44 h 50 x 39,00 € = 1.735,50 €

**TOTAL = 2.794,50 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, autorise M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme auprès de l'AFR.

Pour extrait conforme,

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 02/11/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absent excusé** : M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 02/11/2016

**Date d'affichage**

**Objet** : Délibération de garantie : contrat de prêt entre l'OPH du Jura et la caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil Municipal de Domblans,

Vu le rapport établi par M. le Maire,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n° 55263 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU JURA ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

**DELIBERE**

**Article 1** : l'assemblée délibérante de COMMUNE DE DOMBLANS (39), par 13 voix pour et 1 abstention, accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 178 463,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 55263 constitué de 1 ligne (s) du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes** : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

N° 2016-11-003

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 02/11/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absent excusé** : M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 02/11/2016

**Date d'affichage**

**OBJET** : Recouvrement de la participation du SIARD pour les travaux de secrétariat en 2016.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le montant de l'indemnité due par le S.I.A.R.D. à la Commune pour les travaux de secrétariat s'élève à 2 500 € pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au recouvrement de cette somme auprès du S.I.A.R.D.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après :  
transmission à la Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 02/11/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absent excusé** : M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 02/11/2016

**Date d'affichage** :

**OBJET : Actualisation des tarifs 2016 pour 2017 : ancien cimetière, columbarium, droit de place**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs appliqués en 2016 pour l'ancien cimetière (concessions et cases du columbarium), les droits de places pour camions outillage et camion pizzas :

	<b>Tarifs 2016</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Concessions de cimetière	32,00 €	32,00 €
Cases columbarium	1300,00 €	1300,00 €
Droit de place camions outillage	83,00 €	83,00 €
Camions pizzas (trimestre)	58,00 €	58,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces tarifs pour l'année 2017.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 02/11/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absent excusé** : M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 02/11/2016

**Date d'affichage**

**OBJET : Tarifs du nouveau cimetière.**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs du nouveau cimetière appliqués en 2016 :

► **Concessions** (location du terrain) :

- Sépulture ou caveau → **15 ans : 100 €**  
→ **30 ans : 200 €**

- Mini caveau (à urnes) → **15 ans : 50 €**  
→ **30 ans : 100 €**

► **Columbarium** :

→ **15 ans : 250 €** (propriété de la Commune)  
→ **30 ans : 500 €** (propriété de la Commune)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces tarifs pour 2017.

Pour extrait conforme,

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 02/11/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absent excusé** : M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 02/11/2016

**Date d'affichage**

**OBJET** : Actualisation des tarifs 2016 pour 2017 : eau-assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser pour l'année 2017 les tarifs d'eau potable et assainissement comme suit à compter du 01/01/2017 :

	Tarif 2016 H.T.	Tarif 2017 H.T.
<b>Taxe d'abonnement</b>	6,20 €	6,30 €
<b>Location compteur</b>	8,50 €	8,60 €
<b>Consommation eau potable</b>	0,500 €	0,550 €
<b>Taxe d'assainissement</b>	0,530 €	0,535 €
<b>Abonnement fixe assainissement (SIARD) Redevance proportionnelle (SIARD)</b>	Tarifs fixés par le SIARD	Tarifs fixés par le SIARD
<b>Analyses obligatoires</b>	0,050 €	0,050 €
<b>Vérification réseau-nettoyage</b>	0,073 €	0,074 €
<b>Prélèvement ressource en eau</b>	0,094 €	0,095 €
<b>Modernisation des réseaux de collecte Redevance pollution domestique</b>	Tarifs fixés par Agence de l'Eau	Tarifs fixés par Agence de l'Eau
<b><u>Compteurs industriels</u></b>	<b>Tarifs 2016 H.T.</b>	<b>Tarifs 2017 H.T.</b>
<b>S.A. V33</b>	212,00 € 198,70 €	216,00 € 202,70 €
<b>S.A. RAVIER</b>	149,80 €	152,80 €
<b>BABYLONE</b>	28,70 €	29,30 €
<b>CHATEAU DE LA MUYRE</b>	28,70 €	29,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs énoncés ci-dessus.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 02/11/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absent excusé** : M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 02/11/2016

**Date d'affichage**

**OBJET** : actualisation pour 2017 des tarifs de location.

Sur les propositions de Monsieur CAMPY, le Conseil Municipal décide d'appliquer en 2017 les tarifs ci-dessous :

Prestations	Tarifs 2016	Tarifs 2017
▶ <b>Location du C.L.S.H. / semaine</b> (salle motricité, sanitaires, cour)	57,00 €	<b>50,00 €</b>
▶ <b>Location des garages communaux (trimestre)</b>	48,60 €	<b>49,60 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'actualisation pour 2017 des tarifs telle que proposée ci-dessus.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 02/11/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absent excusé** : M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 02/11/2016

**Date d'affichage** :

**OBJET : Tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2018.**

Monsieur CAMPY propose de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes et de la vaisselle à compter du 01/01/2018 comme suit (voir annexes) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les montants proposés.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission en Préfecture le :



## VAISSELLE – TARIF LOCATION – Salle des Fêtes de DOMBLANS

( *délibération du Conseil Municipal du 08/11/2016* )

*N.B. : Il n'y a pas de location de vaisselle pour une utilisation hors salle des fêtes. En cas de fourniture de vaisselle par le traiteur, la location de vaisselle « complémentaire » appartenant à la salle n'est pas possible.*

**Tarif unique applicable à dater du 01/01/2018**

\* \* \*

**Location**

**Date** : .....

Monsieur .....

Adresse .....

Disponibilité	Articles	Location			Remplacement		
Nombre		Prix un.	Nombre	Prix T	Prix un.	Nombre	Prix T
	<b>Couverts VALMY INOX</b>						
260	Couteaux de table monobloc lame scie	0,10 €			2,00 €		
260	Fourchettes de table	0,10 €			2,00 €		
130	Cuillères de table	0,10 €			2,00 €		
260	Petites cuillères	0,10 €			2,00 €		
	<b>Vaisselle PORCELAINE blanche</b>						
260	Assiettes plates diam. 270	0,10 €			4,00 €		
260	Assiettes plates diam. 240	0,10 €			4,00 €		
130	Assiettes creuses	0,10 €			4,00 €		
260	Assiettes dessert	0,10 €			4,00 €		
200	Tasses café 10 cl	0,10€			2,00 €		
	<b>Verres</b>						
260	Verres à pied AMELIA 16 cl	0,10 €			2,00 €		
260	Verres à pied AMELIA 19,5 cl	0,10 €			2,00 €		
260	Flûtes AMELIA 15 cl	0,10 €			2,00 €		
	<b>Divers</b>						
35	Pots à eau verre 1 litre	0,40 €			5,00 €		
30	Saladiers empilables verre diam.26	0,40 €			5,00 €		
30	Corbeilles à pain métal ovales	0,40 €			5,00 €		
20	Plateaux de service 46 x 36	0,40 €			10,00 €		
6	Range-couverts 4 cases	0,40 €			10,00 €		
1	Percolateur café 5 litres (50 tasses)	8,00 €			Facturation remise en état		
<b>Total A – LOCATION</b>		xxxxxx	xxxxxx		Report → → →		
<b>TOTAL B – REMPLACEMENT</b>		xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	
<b>TOTAL A + B</b>		xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	

## Salle des Fêtes de DOMBLANS – TARIFS DE LOCATION à dater du 01/01/2018

(Délibération du Conseil Municipal du 08/11/2016)

♦ **Tout utilisateur** assure le nettoyage tel qu'il est précisé dans le règlement, et paye la consommation de gaz générée par le chauffage ou l'utilisation de la cuisine. La petite salle et la grande salle ne peuvent être louées aux mêmes dates à des utilisateurs différents.

♦ **Sonorisation** : tarif unique 39,00 €. **Pas de location si présence dans la salle d'un orchestre ou sono extérieure.**

♦ **Vaisselle** : location à l'unité, exclusivement pour un usage à l'intérieur de cette salle

Utilisateurs	Grande Salle <sup>1</sup> Surface : 250 m <sup>2</sup>  Capacité : 170 personnes autour piste de danse		Cuisine  Equipée d'un lave-vaisselle à cycle de 1 à 3 mn		Petite Salle <sup>2</sup>  Surface : 70 m <sup>2</sup>		Sonorisation  Platine CD ou Cassettes – Micro H.F.	Tables  4 personnes	Tables  6 personnes	Chaise
	W.E. court <sup>3</sup>  (ou 1 jour) samedi ou dimanche	W.E. long <sup>4</sup>  (ou 2 jours) samedi et dimanche	W.E. court	W.E. long	W.E. court	W.E. long	39,00 €/jour	Dimensions en cm  120 x 80	Dimensions en cm  180 x 80	250
<b>1 – DOMBLANS</b>	160,00 €	247,00 €	40,00 €	61,00 €	61,00 €	80,00 €	39,00 €/jour	Nombre de tables	Nombre de tables	
<b>2 – EXTERIEUR</b>	246,00 €	368,00 €	63,00 €	103,00 €	103,00 €	163,00 €	39,00 €/jour	20	30	
<b>3 – PROFESSIONNELS</b> (lorsque vente sur place)	413,00 €/jour		103,00 €/jour		103,00 €/jour		39,00 €/jour			

1 Comprend grande salle avec scène + hall + bar + vestiaires + sanitaires

2 Comprend petite salle + hall avec bar, vestiaires et sanitaires

**Tarifs d'utilisation de la salle en semaine (voir au verso)**

## Tarifs d'utilisation de la salle en semaine (Délibération en date du 08/11/2016)

➤ **Les lundi, mardi, mercredi et jeudi ouvrables**, le tarif de location est le tarif général divisé par 2, selon chacune des 3 catégories d'utilisateurs (*Domblans, extérieur, professionnels avec vente*), et pour chacune des surfaces utilisées.

**Il est précisé que cette minoration de tarif :**

- ne s'applique pas les jours fériés : lundi de Pâques, 1<sup>er</sup> mai, 8 mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1<sup>er</sup> novembre, 11 novembre, Jour de l'An et Noël...) et veille de ces jours fériés.
- ne s'applique pas à la facture d'énergie, ni à l'utilisation de la sono ou de la vaisselle.
- ➤ Un tarif réduit sera appliqué aux utilisateurs de la salle des fêtes dans le cadre d'obsèques (location en journée uniquement).

### TARIFS (électricité et chauffage compris)

- salle des associations + kitchenette adjacente : **32,00 €**
- grande salle + hall d'entrée + vestiaires + sanitaires : **83,00 €**
- salle des associations + kitchenette adjacente + grande salle + hall d'entrée + vestiaires + sanitaires : **104 €**

En cas de doute ou de difficultés, le gestionnaire pourra contacter l'adjoint en charge des bâtiments **avant établissement du devis.**

Quelques renseignements complémentaires extraits du règlement général :

- Pour réserver, s'adresser directement au gestionnaire M. Georges CATTET, ☎ 06.46.90.06.33
- Pas de réservation possible plus de 11 mois avant la date d'utilisation demandée
- Possibilité de louer séparément grande salle ou petite salle, avec ou sans cuisine (tarifs ci-dessus)
- Nettoyage : il est assuré par l'utilisateur, qui devra laisser les locaux en parfait état de propreté, **à l'exception de la grande salle, qui sera seulement très soigneusement balayée, sans utilisateur de liquide d'aucune sorte.**
- L'installation de tentures, guirlandes, décors mobiles et toute décoration sur les murs ou plafonds **sont rigoureusement interdits, quel que soit le mode de fixation.**

*Pour informations plus précises, lire le règlement intérieur et contacter éventuellement le gestionnaire*

3 Clefs remises vendredi 18 h, restituées dimanche 11 h

4 Clefs remises vendredi 18 h, restituées lundi 11 h

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 02/11/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absent excusé** : M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 02/11/2016

**Date d'affichage** :

**OBJET** : Fixation du tarif du gaz pour la salle des fêtes à compter du 01/01/2017 et du 01/01/2018.

Monsieur CAMPY propose au Conseil Municipal d'augmenter le tarif du gaz pour le chauffage et la cuisine de la salle des fêtes à compter du 01/01/2017 et du 01/01/2018

Il rappelle que le tarif actuel est de 3,60 € le m<sup>3</sup>, et propose de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

► 3,70 € le m<sup>3</sup> à compter du 01/01/2017

► 3,80 € le m<sup>3</sup> à compter du 01/01/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifications du gaz comme énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 02/11/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absent excusé** : M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 02/11/2016

**Date d'affichage** :

**OBJET** : Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille au 15/12/2016.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5214-16,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille en date du 25/10/2016 et sa notification en date du 26/10/2016,

Le Maire fait lecture au Conseil de la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille.

Il explique que cette modification statutaire permet d'une part de se mettre en conformité avec la loi NOTRe, et d'autre part de préparer la fusion entre la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille et la Communauté de Communes de Bresse Revermont.

Il explique que cette modification sera effective au 15/12/2016 sous réserve des délibérations des Communes membres.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ADOPTER la modification statutaire de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille telle que jointe à la présente délibération

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après  
transmission en Préfecture le :

N° 2016-11-012

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 02/11/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absent excusé** : M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 02/11/2016

**Date d'affichage** :

**OBJET : ADMR, demande de subvention au titre de l'année 2017. Décision.**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal une demande de subvention au titre de l'année 2017 émanant de l'ADMR.

Après avoir pris connaissance de l'activité globale 2015 et du bilan financier de l'exercice 2015, le Conseil Municipal, par 6 voix pour et 8 voix contre, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 02/11/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

**Absent excusé** : M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 02/11/2016

**Date d'affichage** :

**OBJET : Recouvrement de la participation de l'USCS aux fournitures d'électricité.**

Monsieur CHEVASSU propose au Conseil Municipal de recouvrer les frais d'éclairage dus à la Commune par l'USCS pour l'année 2015-2016 pour un montant de 2 963,31 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre cette somme en recouvrement et à transmettre à la Trésorerie de Bletterans les éléments comptables nécessaires.